REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE Ophéa EUROMÉTROPOLE HABITAT STRASBOURG

Membres	23
Présent(s)	17
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	2
Quorum	16

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Monsieur Céleste KREYER, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISSERAND, Madame Emmanuelle VOISIN, Monsieur Laurent WALTER et Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67), Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Madame Catherine JAEGLE, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Dominique LEBLANC, Monsieur Alexandre SCHNELL (procuration à Monsieur Bernard MATTER) et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2023/019 : Délégations de signature du Directeur général

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :

   - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
   - les marchés (passation/exécution)
   - les autres documents et actes administratifs

   tels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
067-276700028-20230629-OPHEA_DCA23_019-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023